AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

PAR ARRÊTÉ PRÉFECTORAL, UNE ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE EST OUVERTE:

- → PRÉALABLE À LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE DES TRAVAUX DE DÉRIVATION DES EAUX SOUTERRAINES INDUITE PAR L'EXPLOITATION DES CAPTAGES F1 ET F2 DE « L'ABBAYE » À VER-LES-CHARTRES EN VUE DE L'ALIMENTATION EN EAU DESTINÉE À LA CONSOMMATION HUMAINE ;
- → PRÉALABLE À LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE DES PÉRIMÈTRES DE PROTECTION AUTOUR DESDITS CAPTAGES À VER-LÈS-CHARTRES;
- → CONCERNANT LA DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE (PRÉLÈVEMENTS DANS LES EAUX SOUTERRAINES ET ABSENCE D'OPPOSITION AU TITRE DES INCIDENCES NATURA 2000);
- → RELATIVE À L'ENQUÊTE « PARCELLAIRE » EN VUE DE DÉTERMINER LES TERRAINS QUI SERONT ASSUJETTIS AUX SERVITUDES AFFÉRENTES AUX PÉRIMÈTRES DE PROTECTION SUSVISÉS
- → **DEMANDEUR**: COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE CHARTRES MÉTROPOLE
- → LES INFORMATIONS RELATIVES AU PROJET CONSIDÉRÉ POURRONT ÊTRE OBTENUES AUPRÈS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE CHARTRES MÉTROPOLE Hôtel de Ville Place des Halles Chartres SERVICE DE L'EAU M. François BORDEAU mel françois-bordeau@agglo-ville.chartres.fr tél 0237913546 et Mme Claire MALENFANT tél 0237912757 mel : claire.malenfant@agglo-ville.chartres.fr.
- → EMPLACEMENT DU PROJET : Commune de VER-LÈS-CHARTRES
- → DURÉE DE L'ENQUÊTE : 31 JOURS du mercredi 9 septembre à 9h00 au vendredi 9 octobre 2020 à 18h00
- → LE DOSSIER (papier et numérique) EST DÉPOSÉ EN MAIRIE DE VER-LÈS-CHARTRES OÙ LE PUBLIC POURRA EN PRENDRE CONNAISSANCE PENDANT LES HEURES HABITUELLES D'OUVERTURE ET FORMULER SES OBSERVATIONS SUR LE REGISTRE OUVERT À CET EFFET.
- → LE DOSSIER NUMÉRIQUE SERA CONSULTABLE SUR LE SITE INTERNET DE LA PRÉFECTURE D'EURE-ET-LOIR (http://www.eure-et-loir.gouv.fr/Politiques-publiques/Enquetes-Publiques-etconsultation-du-public/Enquetes-publiques/En-cours)
- → COMMISSAIRE ENQUÊTEUR: Monsieur Bertrand JALLU, Ingénieur, RETRAITÉ, DÉSIGNÉ EN QUALITÉ DE COMMISSAIRE ENQUÊTEUR SE TIENDRA À LA DISPOSITION DES U PUBLIC, AUX DATES, HEURES ET LIEUX SUIVANTS EN MAIRIE DE VER-LÈS-CHARTRES:

DATE	HEURE	LIEU
mercredi 9 septembre 2020	09н00 à 12н00	
LUNDI 21 SEPTEMBRE 2020	09н00 à 12н00	13 rue de la Barrière
vendredi 9 octobre 2020	15н00 à 18н00	

- → LES MESURES SANITAIRES LIÉES AU COVID19 MISES EN PLACE DANS LE CADRE DE CETTE ENQUÊTE SERONT AFFICHÉES EN MAIRIE DE VER-LÈS-CHARTRES. LE PUBLIC DEVRA OBLIGATOIREMENT PORTER UN MASQUE ET SE MUNIR D'UN STYLO S'IL SOUHAITE DEPOSER UNE OBSERVATION OU UNE PROPOSITION.
- → PENDANT LA DURÉE DE L'ENQUÊTE DES OBSERVATIONS POURRONT ETRE ADRESSÉES AU COMMISSAIRE ENQUETEUR, PAR VOIE POSTALE, EN MAIRIE DE VER-LÈS-CHARTRES AINSI QU'A L'ADRESSE ÉLECTRONIQUE SUIVANTE : pref-enquete-publique@eure-et-loir.gouv.fr. LES OBSERVATIONS EFFECTUÉES SUR L'ADRESSE ÉLECTRONIQUE SERONT INSÉRÉES SUR LE SITE INTERNET DE LA PRÉFECTURE DE FAÇON ANONYMISEE.
- → LE RAPPORT ET LES CONCLUSIONS MOTIVÉES DU COMMISSAIRE-ENQUÊTEUR SERONT CONSULTABLES, PENDANT UN AN A COMPTER DE LA CLÔTURE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE, EN MAIRIE DE VER-LÈS-CHARTRES, A LA PRÉFECTURE D'EURE-ET-LOIR DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ BUREAU DES PROCÉDURES ENVIRONNEMENTALES ET SUR LE SITE INTERNET DE LA PRÉFECTURE D'EURE-ET-LOIR.
- → A L'ISSUE DE LA PROCÉDURE RÉGLEMENTAIRE, LA PRÉFÈTE D'EURE-ET-LOIR DÉCIDERA DE DÉCLARER OU DE NE PAS DÉCLARER CETTE OPÉRATION D'UTILITÉ PUBLIQUE, PAR ARRÊTE MOTIVÉ ET STATUERA SUR L'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE .